



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignement supérieur

Question écrite n° 47904

## Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'intérêt et l'importance des grandes écoles privées d'ingénieurs et de cadres de l'enseignement catholique qui accueillent 17 000 étudiants et délivrent 3 200 diplômes chaque année. Or ces établissements reçoivent une très faible participation de l'Etat, estimée à 6 350 francs par étudiant pour un coût moyen de 80 000 francs. De ce fait, le financement des grandes écoles est notamment assuré par les étudiants et leurs familles, la taxe d'apprentissage et des produits financiers, pour la plupart exceptionnels, dont les prestations aux entreprises. Il lui demande de lui préciser s'il envisage, dans un souci de pluralisme universitaire, de proposer une augmentation sensible de la participation de l'Etat au financement de ces grandes écoles qui assurent, avec efficacité, une mission de service public unanimement reconnue, notamment dans la région Nord - Pas-de-Calais.

## Texte de la réponse

Le financement dont bénéficient, de la part du ministère de l'éducation nationale, les écoles de la fédération d'écoles supérieures d'ingénieurs et de cadres (FESIC), au titre du chapitre 43-11, article 10, est nettement supérieur à celui accordé aux autres établissements d'enseignement supérieur privé dispensant le même type de formation. Le ministre de l'éducation nationale rappelle qu'il maintient son soutien financier pour les établissements relevant de la FESIC. De plus, l'expérimentation de la politique contractuelle devrait permettre à certains de ces établissements, en fonction, notamment, de la pertinence pédagogique des formations dispensées et de la qualité de l'insertion professionnelle, d'engager avec l'Etat une démarche contractuelle leur permettant d'obtenir un soutien financier accru.

## Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 47904

**Rubrique :** Enseignement privé

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 juin 2000, page 3633

**Réponse publiée le :** 10 juillet 2000, page 4162